

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du lundi 5 février 2024 à 14 heures
Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Présidence : Monsieur Jean-François MONTAGNE
Nombre de délégués en exercice : 14
Date de convocation de séance : le 24/01/2024**

Présents

Jean-François MONTAGNE

Pour le Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Alain SIMON, Valérie ROBERT

Délégués

Absents et excusés

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Alain SIMON

Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Christine GILLOOTS

Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Didier BYKOFF

Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Président de séance : Jean-François MONTAGNE

Secrétaire de séance : Valérie ROBERT



COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

LUNDI 5 FEVRIER 2024
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Nom et Prénom	Organisme	Signature
DELFORGE Michel	CCHF	
MARCE Pierre	CCHF	
BYROFF Didier	CUD	
FEBOURNEN, Aceder	PT CCHF,	
MONTAGNE J.F	CUD	
SIMON A	CUD	
GILLOOTS Choustre	CUD	
JANSSEN Paul	VP CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
Fernou Ryne	CUD	
OLIVEZ-DUROISIN	DGS CCHF	

DELIBERATION

Affectation de l'excédent du compte administratif 2023

Le Compte Administratif 2023 qui vient d'être soumis au comité syndical fait apparaître un excédent cumulé de 155 009,34 € qu'il convient d'affecter.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, porte affectation de l'excédent 2023 au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté – pour assurer :

- les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT
- les actions à prévoir en termes de suivi et d'évaluation
- l'animation.

Fait à Dunkerque, le 5 février 2024

Pour le Président,

